



# Sauveteur Secouriste du Travail - SST

formation initiale

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

## Objectif de formation

Devenir "acteur" de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

## Programme

### Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Définition et mission du SST.

Identifier le cadre juridique du rôle du SST.

### Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Les accidents du travail et les maladies professionnelles dans l'entreprise et dans la profession.

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise, les acteurs.

Savoir repérer les situations dangereuses dans une situation de travail, informer les personnes.

Définir des actions de prévention, les hiérarchiser.

Rendre compte aux personnes compétentes, dans la cadre de l'organisation de l'entreprise, proposer des pistes d'amélioration.

### Intervenir face à une situation d'accident du travail: conduite à tenir

#### Protéger de façon adaptée

Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.

Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Les alertes à la population.

#### Examiner la victime

Reconnaitre la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Reconnaitre les autres signes affectant la victime et les résultats à atteindre.

#### Faire alerter ou alerter :

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.

#### Secourir la victime de manière appropriée:

La victime saigne abondamment.

La victime s'étouffe.

La victime répond, elle se plaint de malaises.

La victime répond, elle se plaint de brûlures.

La victime répond, elle se plaint de douleurs empêchant certains mouvements.

La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

La victime ne répond pas, elle respire/ elle ne respire pas.

Les situations inhérentes aux risques spécifiques.

## Évaluation certificative



### Les points forts de la formation

- Nombreux exercices pratiques réalisés par l'ensemble des participants.
- Formateurs habilités dans le domaine du secourisme.

## Infos pratiques

### Type de formation

Formation continue

### Public cible

Tout public

### Durée

2 Jours dont 14 Heures en centre

### Tarif(s) net de taxe

290 € par stagiaire

### Adresse

#### Site de Rennes/Bruz

Campus de Ker Lann,  
6 Rue des frères Montgolfier, BP  
17201

35172 Bruz

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>

# Les conditions d'admission

## Prérequis

Aucun pré-requis

## Le parcours de formation

### Objectifs pédagogiques

Intervenir face à une situation d'accident ou de détresse en attendant l'arrivée des secours. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

### ► PRÉSENTIEL

### Modalités d'évaluations

Évaluation selon la grille de certification de compétences SST de l'INRS, basée sur des mises en situation pour attribution du certificat SST valide 24 mois.

### Modalités pédagogiques

Formation théorique et pratique, mise en situation, jeux de rôle, remise d'une documentation INRS.

## Les sessions



### Bruz

- 09 et 10 mars 2026
- 04 et 05 juin 2026
- 21 et 22 septembre 2026
- 02 et 03 novembre 2026
- 10 et 11 décembre 2026

*Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet [www.cci-formation-bretagne.fr](http://www.cci-formation-bretagne.fr)*

Date et mise à jour des informations : 27/01/2026

## Contacts



### MPASSI Koraline

Koraline.MPASSI@ille-et-vilaine.cci.fr

CCI Formation Ille-et-Vilaine - Site de Ker Lann - N° SIRET 130 022 809 00011 - N° d'activité 53351000435  
Campus de Ker Lann, 6 Rue des frères Montgolfier, BP 17201 - 35172 Bruz  
Tél. : 0299054545 - cci.formationcontinue@fac-metiers.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>

 CCI FORMATION  
BRETAGNE